

Stages des étudiants de toutes professions du domaine de la santé, au sein du CISSS du Bas-Saint-Laurent en période de COVID-19

Recommandations en ce qui concerne les stages pour :

- Les élèves des CFPro (**profession PAB et infirmière auxiliaire**)
- Les élèves des Cégeps **de toutes professions du domaine de la santé**
- Les stagiaires du milieu universitaire **de toutes professions du domaine de la santé**

Considérant :

- L'entente interministérielle prise en regard de la poursuite des formations scolaires;
- Les besoins en professionnels de la santé et par le fait même, la nécessité de leur diplomation;
- Les risques sanitaires associés à la transmission de la COVID-19 sachant que plusieurs personnes peuvent transmettre le virus alors qu'elles sont asymptomatiques, présymptomatiques ou paucisymptomatiques;
- Les nombreux contacts quotidiens avec la population générale, les personnes vulnérables, les collègues, amis et familles;
- Le contexte de surcharge cognitive et émotionnelle des équipes de travail et des stagiaires en période de COVID-19;
- Les zones identifiées à risque tant pour la clientèle que pour les employés et donc à accès restreints;
- Les particularités au sujet des trajectoires, situations de santé particulières des usagers, règles associées à la gestion de la pandémie, etc.;
- L'évolution rapide de la situation épidémiologique et donc des priorités du réseau de la santé dont notre établissement.

Afin d'alléger le texte, veuillez considérer que le mot enseignant inclut celui d'enseignante

ÉPI : Équipement de protection individuel

PCI : Prévention et contrôle des infections

Les éléments suivants sont à observer

À l'intention des enseignants et des élèves :

- Formation ou mise à jour obligatoire des connaissances théoriques ET pratiques au sujet des précautions de base et additionnelles en prévention et contrôle des infections (PCI) AVANT l'arrivée dans le milieu de stage (Théorie 3h sur ENA ET formation pratique en laboratoire/classe)
 - o Un registre d'attestation de formation théorique et pratique est obligatoire : il doit comporter la signature des élèves et enseignantes ayant suivi les formations (envoyer à M. William Sirois et Élena Leclerc 5 jours ouvrables AVANT le stage)
 - o Observance et application rigoureuse de ces notions et des directives associées
- Les élèves ou enseignantes qui sont des employés du CISSSBSL devront s'assurer du respect des *Principes directeurs sur la mobilité et stabilisation du personnel*¹ s'ils travaillent au sein du CISSS dans la même période que les stages;
- Portez votre carte d'identité (enseignantes, élèves) pour accéder aux installations;
- Entrez toujours par l'entrée des employés, jamais par l'entrée des usagers;
- Évitez au maximum les espaces communs (salle de repas, salle de repos, etc.);
- Pratiquez l'autosurveillance quotidienne des signes et symptômes de la COVID-19;
- Assurez un suivi étroit et la surveillance du respect des mesures PCI, tout au long du stage;
- Ne pas partager les articles scolaires, livres et autres objets de soins sans les avoir désinfectés au préalable;
- Nettoyez les surfaces touchées dans le local de stage avant et après usage (lingettes virucides);
- Demandez une évaluation médicale AVANT de venir en stage si vous êtes immunodéprimé, souffrez de maladie chronique, êtes enceinte ou de toutes autres conditions à risque ET remettez votre autorisation à la responsable de vos stages dans les meilleurs délais;
- Le code vestimentaire doit être appliqué avec rigueur, en tout temps :
 - o L'uniforme doit être enfilé en arrivant dans le milieu et retiré avant de quitter le milieu de stage, s'il s'agit de vêtement civils, veuillez prévoir un habit de rechange ou le port du sarrau (selon le milieu et les directives);
 - o L'uniforme/sarrau/vêtement de travail, une fois retiré, doit être mis dans un sac refermable pour transport à la maison;
 - o L'uniforme/sarrau/vêtement de travail doit être lavé après chaque journée ou soirée de stage à l'eau chaude avec le savon à lessive habituel;
 - o Le port du masque est requis en tout temps;
 - o La réutilisation du masque de procédure est promue;
 - o Le port du couvre-visage pour les activités quotidiennes hors milieu de stage est de mise;
 - o Le port et l'entretien de la visière de protection si requis;
 - o Le port de la jaquette si requis;
 - o La réutilisation de la jaquette est promue;
- Les mains doivent obligatoirement être exemptes de bague, bracelet ou montre au poignet;
- Laisser tous les objets personnels au vestiaire, à la maison ou au bureau dont le sac à main et le cellulaire;
- L'utilisation de solution hydroalcoolique doit être utilisées minimalement à l'entrée ET à la sortie de l'installation et ce, à chaque entrée et sortie, en plus des autres indications;
 - o Lavez-vous les mains régulièrement (savon et eau ou désinfectant à base d'alcool à 70%), selon la méthode sécuritaire;
- Éviter les déplacements non obligatoires à l'extérieur du Bas-Saint-Laurent, particulièrement dans les régions à transmission communautaire modérée ou élevée;

- Référez-vous à la ligne 1 833 799-0050 option 1, pour connaître les consignes associées en vigueur au moment de votre déplacement s'il est nécessaire;
- S'il y a eu contact à risque avec un cas sans port adéquat de l'équipement de protection, non-respect des mesures PCI (hygiène des mains, port du masque, distanciation physique) dans une zone chaude, contact domiciliaire confirmé, contact identifié par la santé publique, etc. avant, durant ou pendant le déplacement, vous devez aviser :
 - l'infirmière en devoir au 1 833 799-0050 option 1, de 8h à 16h, 7jours/7 ou via l'adresse de courriel suivante : suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca (tous les élèves en stage ET enseignants qui sont aussi des employés du CISSS); 1 877 644-4545 (enseignants qui ne sont pas des employés du CISSS);
- Porter l'ÉPI en tenant compte de la situation et du profil épidémiologique, des facteurs de risque présents et de l'évolution des recommandations;
- Si les locaux de stage ne permettent pas la distanciation physique, les élèves devront les utiliser à tour de rôle, afin de respecter ce principe de PCI;
- La distanciation physique doit être maintenue même avec le port du masque, lors des pauses ou du dîner, à la table de pique-nique, etc.
- Limiter les déplacements à l'intérieur de l'installation à votre milieu de stage (ex. : ne pas aller sur les autres unités) et au vestiaire;
- Ne vous présentez pas ou quittez immédiatement le stage si vous présentez des signes/symptômes de la COVID-19 (Grille de triage Maisons d'enseignement);
 - L'élève avise rapidement son enseignante, son employeur ET l'infirmière en devoir au 1 833 799-0050 option 1, de 8h à 16h, 7jours/7 ou via l'adresse de courriel suivante : suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca, dès l'apparition des symptômes ET, suit les consignes de cette dernière;
 - L'enseignante avise tous ses employeurs ET l'infirmière en devoir au 1 833 799-0050 option 1, de 8h à 16h, 7jours/7 ou via l'adresse de courriel suivante : suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca, si elle est une employée du CISSSBSL, dès l'apparition des symptômes ET, suit les consignes de l'infirmière; Si elle n'est pas une employée du CISSSBSL, elle contacte l'infirmière de la ligne 1 877 644-4545 ou le 811 en soirée;
 - Rendez-vous directement à votre domicile ou au rendez-vous de dépistage;
 - Si le dépistage est requis, veuillez-vous présenter à la clinique de dépistage la plus près, dans les meilleurs délais;
 - Si le retrait de stage est requis, un message sous forme d'avis d'absence sera acheminé aux maisons d'enseignement par William Sirois ou Éléna Leclerc;
 - Si vous consultez tout autre service de santé, veuillez quand même rapporter votre situation à l'infirmière en devoir au numéro précédemment indiqué;
 - Isolez-vous des colocataires ou des membres de la famille s'il y a lieu
 - Ne vous rendez pas au CPE, à l'école, au travail, dans un endroit public, ne prenez pas le transport en commun, n'accueillez pas de visiteur à la maison;
 - Évitez les contacts avec les animaux (considérés comme une surface pouvant être contaminée);
 - Plusieurs épiceries et pharmacies effectuent la livraison à domicile;
 - Prévoir un hébergement alternatif et isolé au besoin avec salle de bain réservée;
 - Consulter le Guide d'autosoins : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/19-210-30FA_Guide-autosoins_francais.pdf?1584985897

À l'intention des élèves :

- Effectuez **chaque jour** l'autosurveillance des symptômes de la COVID-19 dont la prise de température;
- Remplissez quotidiennement la grille de surveillance des signes et symptômes de la COVID-19 ainsi que le registre des numéros de dossiers des usagers pour lesquels vous avez dispensé des soins et services pendant votre stage (à l'endos);
- Respectez les règles de Santé publique dans vos contacts sociaux dont la distanciation sociale de 2 m en tout temps;
- Évitez les rassemblements dans les aires de vie commune (ex. : résidences pour étudiants);
 - o Si la distanciation physique n'est pas respectée, prenez vos repas dans votre chambre;
- Désinfectez la salle de bain après chaque passage si vous devez la partager;
- Ne partagez pas la vaisselle, les serviettes, les draps, les vêtements, articles solaires, livres et autres objets;
- Nettoyez les surfaces touchées après usage (voir solution eau/javel, ou produit virucide : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>)
 - o Respectez le temps de contact (selon la solution : lire les étiquettes)
 - o Jetez la solution dès que périmée (heures ou jours; indiquez le moment sur l'emballage)
- Avez votre enseignante ET l'infirmière en devoir au 1833 799-0050 option 1, de 8h à 16h, 7 jours /7 ou via l'adresse de courriel suivante : suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca, si vous présentez un ou des symptômes OU avez eu un contact avec un cas suspecté ou confirmé à la COVID-19, même si vous n'avez pas de symptômes;
- **Soyez de fiers représentants de vos responsabilités professionnelles en développant une vigilance accrue et en appliquant rigoureusement les consignes sanitaires!**

À l'intention des enseignants et de leur direction:

- Remise des listes des apprenants avec leur adresse de courriel à Mme Élena Leclerc et William Sirois;
- Remise des horaires de stage à jour et des enseignants responsables pour chaque période, et ce, **AVANT** le début du stage;
- Remise des numéros de téléphone ET courriels des enseignants qui iront en stage pour appel en éventail au besoin (choix de personnel stable, à temps complet dans le haut de la pyramide, penser au dimanche);
- Chaque enseignante est responsable de communiquer avec l'ASI de son milieu de stage afin d'être informée des consignes particulières qui s'appliquent à son secteur de stage **AVANT** l'arrivée en stage;
- Chaque enseignante est responsable de lire les notes de services et directives en vigueur dans le CISSSBSL et dans le milieu clinique spécifique;
- Limiter le nombre d'élèves en fonction des capacités d'accueil des unités par territoire, par quart de travail (actuellement 6 élèves maximum autorisés, pourrait être 2, 3, 4 selon la situation sanitaire);
- Les élèves doivent demeurer dans le même groupe d'apprenants;
- Privilégier autant que possible les stages en continu et non en alternance avec la théorie dans la même semaine;
- Seuls les stages en supervision directe sont autorisés. Cela veut donc dire que les stagiaires doivent être accompagnés **EN TOUT TEMPS** par un superviseur de stage du CISSS ou par l'enseignante qui le supervise (supervision 1 pour 1);

- Limiter au maximum les déplacements des apprenants:
 - o Entre les milieux cliniques ex. :CH – CHSLD
 - o Dans une même installation
 - o Entre les clientèles
 - o **Respecter les énoncés au document: *Principes directeurs sur la mobilité et stabilisation du personnel interne, incluant les nouvelles embauches hors région, la MOI, stagiaires et médecins dépanneurs;***
- Les séquences de stage doivent être adaptées afin d'éviter les aller-retour entre différents milieu et établissements, entre les régions limitrophes ou régions sociosanitaires;
- Les stages de nuit et de fin de semaine en plus du jour et du soir sont permis;
- Seules les zones froides de chaque installation sont permises aux stages;
 - o Les zones tièdes et chaudes de chaque installation ainsi que certains secteurs (ex. : Unité 3C Rimouski) ne sont pas autorisées aux stages;
 - o Si le milieu est mixte (zone froide et chaude ex. : CHSLD), les élèves seront installés dans la zone froide et seuls les usagers de la zone froide devront leur être attirés (ne doivent pas entrer en contact avec les usagers suspectés ou confirmés);
- Consulter régulièrement le site : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/> et le site <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/prevention-et-control-des-infections> pour vous assurer de respecter les directives de la santé publique dans chaque milieu clinique, pour chaque clientèle;
- S'assurer que le triage des élèves et enseignants (critères d'exposition et critères cliniques) soit effectué AVANT chaque journée/soirée/nuit de stage par l'enseignante responsable dudit stage (Grille de triage);
 - o L'enseignante évalue si chaque élève peut demeurer en stage (se référer au numéro 1 833 799-0050 option 1, de 8-16h si besoin ou au 811 en soirée)
 - o L'enseignante remet une grille complétée par élève et pour elle-même à l'ASI à la fin du stage;

Le plus important est de s'assurer que l'autosurveillance des symptômes est effectué, du retrait rapide d'un stagiaire/enseignant développant des symptômes si la situation se présente en stage, du port adéquat du masque de procédure en tout temps et du respect de la distanciation sauf lors d'un besoin clinique.

Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir nous aviser (Éléna Leclerc, William Sirois) :

- **Si des stagiaires en provenance d'un autre pays sont attendus**
- **Si des stages hors du Bas-Saint-Laurent ou hors pays sont envisagés**
- **Pour toutes autres informations que nous devrions connaître par rapport aux stages**

N.B. Les consignes de la Direction de la Santé publique peuvent évoluer rapidement et sont donc appelées à être modulées dans de très courts délais (ex. : éclosion). Il se peut donc qu'un stage confirmé le demeure, soit suspendu, soit réorganisé, soit annulé. Nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension et collaboration.

DSI – (2020-08-10)

**Réf. : Direction de la Santé publique
Direction des Soins infirmiers
Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques**